Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer

Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation

Band: 9 (1970-1971)

Heft: 37

Rubrik: La Suisse est-elle à l'heure?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

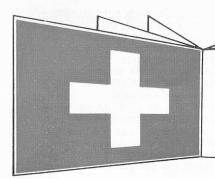
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



9ème Année - No 37 - Février 1971

Paraît 4 fois par an

le courrier suisse

Publié sous les auspices de la Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés Suisses de Belgique et du Grand-Duché de Lux

EDITORIAL

Général Wahis, 256 1030 BRUXELLES

Retour é Bd. Une bonne nouvelle, les jeunes s'associent à leurs aînés et le CIKTUS sera dorénavant édité et expédié en même temps que le Courrier Suisse, la rédaction et le financement de cette page des jeunes étant assurés par le Swiss Junior Club.

Pour notre part, nous sommes très heureux de cette initiative, particulièrement en ce moment où l'on entend parler de certaines difficultés au sein de ce groupe, difficultés provoquées par des départs, mais aussi par des divergences de vues. Pourtant, lorsque vous lirez ce Ciktus N° I, nouvelle formule, vous verrez que nos jeunes vont de l'avant, qu'ils sont pleins d'espoirs et de projets. Nous sommes persuadés que les étincelles jailliront à l'assemblée générale du S.J.C. qui aura lieu lorsque ce journal sera sous presse, mais aussi qu'une nouvelle équipe, gonflée à bloc et potentialisée par les débats houleux mais constructifs, viendra prendre les rênes de ce sympathique club. Rappelons-le le SWISS JUNIOR CLUB est avant tout de caractère suisse mais il es ouvert à tous ceux qui aiment notre pays ou ses ressortissants.

Nous sommes également persuadés que nombreuses seront les firmes qui viendront soutenir nos jeunes en participant, dès le prochain numéro (fin mai) au finance-

ment du Ciktus en y insérant de la publicité.

Quant au Courrier Suisse lui-même, il se porte bien. N'oublions pas qu'il entrera dans sa dixième année l'automne prochain. Depuis son départ impromptu en octobre 1962, sa commission de rédaction s'est souvent modifiée et nous avons toujours pu compter sur de nombreuses bonnes volontés que nous tenons à remercier ici-même. L'éditeur lui s'est vu moralement obligé de tenir les rênes et d'endiguer les flots d'idées tout en assurant l'administration de notre journal. Il le fait toujours avec plaisir mais estime que chaque chose a son temps.

Dans toute organisation moderne, les changements sont fréquents et il est de bonne politique de permuter les hommes au pouvoir au moins tous les cinq ans, de manière à assurer un dynamisme toujours plus grand à l'entreprise. Nous estimons aussi qu'un vent nouveau doit souffler sur notre communauté et c'est volontiers que l'éditeur cédera les rênes, d'autant plus que ses obligations professionnelles le contraignent à envisager cette solution. Le poste est donc à repourvoir et nous prions nos lecteurs de nous aider dans notre tâche en nous proposant des candidats (propositions à adresser au 256 Bd. Général Wahis, 1030 Bruxelles).

Nous ne voudrions pas non plus manquer de remercier toutes les firmes qui financent notre Courrier depuis presque 10 ans, sans jamais nous décevoir lorsque nous les sollicitons, parfois même au pied levé. A partir de ce numéro, le Courrier Suisse est adressé à toutes les firmes suisses établies en Belgique, pour autant que nous ayons leur adresse ou qu'elles soient inscrites à la Chambre de

BIBIOTHEQUE NATIONALE SUISSE. 3000 BERNE. Suisse.

Commerce Suisse; c'est donc chaleureusement que nous vous recommandons les firmes qui financent notre journal.

Enfin, nous espérons que nos lecteurs ont bien commencé l'année et qu'ils n'ont pas été trop tracassés par les chicanes administratives de notre pays d'adoption, qu'il s'agisse de recencement, de TVA ou du coût de la vie. Une lueur de réconfort, nos épouses sont maintenant citoyennes à part entière, mais il y a encore un bon bout de chemin à parcourir avant qu'elles puissent jouir de leurs droits, comme leurs époux d'ailleurs, en tant que citoyens de la 5ème Suisse.

L'EDITEUR.

LA SUISSE EST-ELLE A L'HEURE ?

C'est dans la grande salle magnifiquement rénovée de la Maison Suisse, après avoir dégusté une délicieuse choucroute, qu'un nombreux auditoire se passionna en assistant aux débats opposant MM. Jean-Claude NICOLE et Jörg THALMANN sur ce problème d'actualité.

Ce débat fut rehaussé par la présence de S.E. Monsieur

l'Ambassadeur et Madame Henri MONFRINI.

Nous commencerons par reprendre le thème développé en profondeur et avec énormément d'élégance par J. Cl. NICOLE, Président de la Nouvelle Société Helvétique.

LA REVISION TOTALE DE LA CONSTITUTION FEDERALE DE 1874 : QU'EN EST-IL ?

Depuis l'alliance perpétuelle, conclue en 1291 entre Uri, Schwytz et Unterwald, une série de Traités successifs aboutissaient au pacte fédéral du 17 août 1815, qui dotait la Confédération des 22 cantons d'une Constitution à visage définitif.

La Constitution fédérale de 1848

Les répercussions de la deuxième Révolution française firent amener onze Cantons à modifier leur Constitution, mais la modification du Pacte de 1815 fut d'abord demandée en vain. Il fallut la guerre du Sonderbund en 1847 pour que se réalisât le passage de la Ligue d'Etat de l'ancienne Suisse à l'État fédératif, que consacra la Constitution de 1848.

La nouvelle Constitution, qui fut acceptée par 15½ contre 6½ cantons, apporta de nombreuses innovations, entre autres un Parlement fédéral investi du pouvoir législatif, un Conseil fédéral exerçant le pouvoir exécutif et un Tribunal fédéral. L'Etat central disposerait d'une armée, aurait ses propres ressources et les citoyens suisses se voyaient garantir l'égalité juridique et politique. Enfin, les monnaies, les poids et les mesures étaient dorénavant

Offert par



L'emballage « anti-choc ».

L'étui et le présentoir en carton.

— L'Imprimerie Offset pour :

pancartes et étiquettes, brochures et déplians.

Rue Albert Van Cotthem 54, 1600 SINT-PIETERS-LEEUW — Tél.: 02/77.00.40

unifiés, les douanes et péages entre cantons supprimés.

La Constitution fédérale de 1874

L'expansion de l'économie et de l'industrie faisait surgir des problèmes sociaux et posait le problème des relations entre l'économie privée et l'Etat. Malgré une révision partielle de la Constitution en 1866 (extension du droit d'établissement et égalité des citoyens confédérés, ressortissants ou non du canton), il subsistait vingt-cinq législations civiles cantonales différentes. La révision de 1874, préparée par les Chambres, transférait presque entièrement les affaires militaires à la Confédération, donnait à celle-ci la compétence de légiférer en matières de droit civil et pénal, étendait le droit d'initiative populaire et le droit de référendum à la législation ordinaire. D'abord repoussée par le peuple et les cantons, cette révision, retouchée en limitant l'unification du droit aux seuls droits des obligations, commercial, et exécution forcée des dettes d'argent, fut adoptée par le peuple et les cantons le 19 avril 1874.

La révision totale de la Constitution fédérale de 1874

Les problèmes imprévus et aigus, surgis au travers de deux guerres mondiales et d'une terrible crise économique ont rendu nécessaires une série de révisions partielles pour doter l'Etat de pouvoirs dont il ne disposait pas encore. Les projets furent au total de 130 environ, dont

70 aboutirent et 60 furent repoussés.

Il y eut, également, des essais de revision totale, mais tous échouèrent. C'est finalement en 1965 que deux membres des Chambres Fédérales, le Conseiller aux Etats Obrecht et le Conseiller National Dürrenmatt, invitèrent le Conseil fédéral à déterminer si une révision totale était souhaitable et, dans l'affirmative, de quelle manière elle devait être menée à chef. Ayant accepté les deux motions précitées le Conseil fédéral constitua, en mai 1967, un Groupe de travail de neuf, puis de dix membres, chargé de réunir toute proposition concernant une éventuelle nouvelle Constitution fédérale. Seraient consultés les cantons, les partis politiques, les universités et d'autres cercles tels que les organisations économiques, les églises voire des particuliers.

Pour réaliser cette consultation ,le Groupe de travail a publié en novembre 1967 un « Répertoire des questions fondamentales et recueil de questions à l'intention des cantons, des partis et des universités ». Dans ce document, le Groupe de travail a voulu mettre l'accent sur certains points et susciter des idées spontanées. L'ordre des sujets rejoint celui auquel pourrait correspondre la

structure d'une nouvelle constitution :

Etat, peuple et citoyens. Confédération et cantons.

Autorités fédérales.

Fonctions de la Confédération.

Relations avec les Etats étrangers et les organisations internationales; intégration.

Revision de la Constitution fédérale.

Pour répondre au questionnaire du Groupe de travail, 23 gouvernements cantonaux nommèrent une commission, qu'ils chargèrent de l'élaboration du rapport destiné au Groupe de travail. Des 316 membres de ces commissions, seulement 18 n'appartenaient pas à un parti politique, et 37 % des commissaires détenaient un mandat politique. On remarque que les Commissions cantonales n'ont pas été largement ouvertes aux intéressés et notamment pas à l'opinion publique. Cela devait conduire à des études juridiques plutôt qu'à des débats politiques et à un vaste échange d'idées.

L'examen proprement dit des réponses communiquées au Groupe de travail fait constater que ces réponses s'en tiennent assez traditionnellement aux formes actuelles de l'Etat, de ses institutions et de la démocratie directe. Les avis exprimés ne remettent pas en cause des points fondamentaux pour lesquels une révision totale apparaîtrait nécessaire. Dans ces conditions, si l'on ajoute que l'opinion publique et la presse, qui en est le reflet, ont en définitive assez peu réagi à l'idée d'une telle révision, on comprendra que cette dernière, à nos yeux, ne semble être portée ni par un élan véritable, ni par une conviction assez profonde. Il n'en reste pas moins qu'un jour viendra ou cette révision sera indispensable. C'est à ce jour, et à ces transformations qu'auront subies notre vie collective et individuelle, que nous devons nous préparer afin

H.A.

qu'elles s'effectuent dans l'harmonie.

Quant à M. J. THALMANN, il se demande si la procédure actuellement engagée et décrite par M. J. Cl. Nicole est apte à déclencher un mouvement général, étant donné que l'esprit même du questionnaire est presque exclusivement juridique, bureaucratique et technocratique.

Seuls des groupes ont été questionnés et personne en dehors de ces groupes. La procédure n'est donc pas à

même de susciter de réponse fondamentale.

Quant au questionnaire lui-même, il décoit notre journaliste, par son contenu. Les problèmes à étudier sont d'un ordre bien plus vaste et général. « Les hommes que nous sommes, sont-ils capables de s'organiser pour résoudre des problèmes urgents, tels que l'environnement politique international? ». Les questions devraient être d'ordre philosophique.

Son style lui aussi est critiqué, la procédure n'ayant pas suscité de mouvement populaire. M. Thalmann doute des intentions du groupe Wahlen en ce sens qu'il le soupçonne de ne pas vouloir déclencher cette discussion générale. Le questionnaire pose l'alternative, mais semble vouloir canaliser à l'avance questions et réponses.

Les aménagements proposés sont un simple programme de retouches au lieu d'une révision fondamentale. Il n'y a aucune lueur de contestation populaire, on se borne à vouloir changer pour le plaisir de changer. En conclusion, M. Thalmann estime qu'il y a lieu de préparer un question-naire fondamentalement différent; avec des questions d'ordre individuel et sociologique.

L'homme est-il le même qu'au XIXe siècle?

Quels sont ses rapports avec son environnement? Est-il surmené par le rythme actuel? Serait-il d'accord de renoncer aux avantages qu'apporte ce rythme accéléré?

Quel rôle une constitution peut-elle encore jouer

dans un état moderne?

Quelles sont les difficultés de la démocratie directe en ces temps de technicité? Faut-il la reconsidérer dans le domaine politique, dans le domaine économique (les travailleurs au sein de leurs entreprises)?

Toutes ces questions doivent être posées et discutées en Suisse. Il faut confronter la Suisse et ses institutions avec les exigences des temps modernes.

Est-il nécessaire de réviser? C'est plutôt la base et les fondations qu'il faut revoir de manière à avoir une

constitution du XXe siècle et plus du XIXe.

M. Thalmann souhaite une libre discussion populaire, en dehors de toute procédure officielle, en quelque sorte la création d'une COMMUNE HELVETIQUE.

M. Thalmann fait partie d'un groupe de jeunes Suisses qui vient de publier un ouvrage «Helvetische Alternativen», édité par « Polygraphischer Verlag A.G., CH-8034 Zürich » ouvrage qui défend les thèses soutenues lors de notre

Les propos de notre journaliste sont nettement contestataires, la Suisse s'endort sur ses lauriers, mais comment la réveiller en sortant des sentiers battus? La volonté est là, mais nous attendons la suite, car en réalité, M. Thalmann critique à juste titre le manque d'originalité, d'innovation et d'actualisation. Pour notre part, nous nous réjouissons de connaître son opinion sur le fond, d'entendre ses propositions concrètes esquissant une solution pour notre patrie dans le contexte, nous ne dirons pas du XXe siècle, mais raisonnablement il faut envisager celui du XXIe siècle. Pour vivre son temps, ne faut-il pas vivre et prévoir à long terme ? Sinon, nous ne parvien-drons pas à l'an 2000, avec ou sans retouches constitutionnelles!

M. Thalmann parlait d'une vague populaire, genre «Odéon 1968», nous l'attendons pour son deuxième acte, et pourquoi ne pas tester ses propositions à Bruxelles?

Nous signalons encore que M. Nicole, dans son exposé, n'était finalement pas en opposition flagrante avec M. Thalmann. Admettons qu'il ait eu plus de diplomatie. En tous cas, il nous a passionnés et le sujet rébarbatif de la révision constitutionnelle est devenu un problème nous intéressant tous.

Nous sommes conditionnés et prêts à poursuivre la discussion; nous n'irons peut-être pas jusqu'à la contestation, d'autant plus que M. Nicole lui-même trouve que la révision actuellement à l'étude est soit trop tardive, soit prématurée. N'oublions pas qu'en 1973 la N.S.H. consacrera ses études et débats à l'avenir. Comment vivronsnous demain? Que peut-on considérer comme souhaitable

dans la prospective? «L'homme est-il heureux dans le monde que nous avons construit? »

Nous lançons donc le défi à nos deux orateurs : lequel des deux viendra-t-il le premier nous relancer, nous faire prendre position, nous triturer jusqu'à ce que nous aussi nous fassions le point, même, et peut-être encore à plus forte raison parce que nous sommes éloignés de notre patrie?

LA SUISSE ET LE MARCHE COMMUN

Monsieur P. Cuénoud, Chef adjoint de la Mission Suisse auprès des Communautés européennes, a eu l'amabilité de faire le point pour nos lecteurs sur « les conversations exploratoires de la Suisse avec les Communautés Européennes ».

Des conversations exploratoires entre les Communautés européennes et la Suisse sont en cours. Voici quelques brèves explications pour les situer dans le contexte général de ce que l'on appelle l'élargissement de l'Europe des Six.

Trois pays membres de l'AELE (Association européenne de libre-échange) — la Grande-Bretagne, le Danemark et la Norvège — ainsi que l'Irlande ont demandé d'adhérer à la Communauté. D'autres pays de l'AELE, dont la Suisse, n'ont pas demandé d'adhérer aux Communautés, cela pour diverses raisons, mais avant tout, en ce qui concerne la plupart d'entre eux, à cause de leur statut de neutralité. Mais ils ont signifié, sous des formes variant d'un pays à l'autre, qu'ils seraient disposés à participer d'une manière appropriée aux travaux des Communautés européennes dans le domaine économique et technique. Les Communautés ont fait droit à cette requête et, afin de préciser comment cette participation pourrait être mise en œuvre, ces dernières et les gouvernements de ces six Etats ont décidé d'entamer des conversations exploratoires. Elles ont pour but de déterminer les bases sur lesquelles des négociations pourraient être entamées.

Les conversations exploratoires ont débuté à Bruxelles, en ce qui concerne la Suisse, par une réunion au niveau ministériel qui s'est tenue le 10 novembre 1970, au cours de laquelle M. Brugger, Conseiller fédéral, Chef du Département de l'économie publique, et M. Graber, Conseiller fédéral, Chef du Département politique fédéral, ont exposé le point de vue des autorités suisses. Elles se sont poursuivies le 16 décembre, au niveau des Chefs de délégation M. l'Ambassadeur Jolles pour notre pays; au cours de cette première séance de travail furent abordées les questions de procédure, d'organisation du travail, de calendrier. Actuellement ont lieu à Bruxelles des rencontres entre experts suisses et de la Commission européenne au cours desquelles sont échangés de la documentation, des statistiques, des papiers de travail sur les sujets qui sont abordés dans les conversations exploratoires. Les travaux de ces experts sont destinés à éclaircir les divers points qui seront évoqués au cours d'une prochaine réunion au niveau des deux délégations et prévue pour la dernière semaine de février. P.C.

Bruxelles, le 25 janvier 1971.

LA SUISSE EN BREF

Au Palais fédéral.

Au Palais rederal.

Au cours de sa séance du 9 décembre 1970, l'Assemblée fédérale a élu le Président de la Confédération pour 1971 en la personne de M. Rudolf GNÄGI, Chef du Département militaire fédéral.

Agé de 53 ans, M. Gnägi est originaire du Canton de Berne. Au Conseil fédéral, il occupe, depuis 1966, le siège attribué à son Canton. Lors de cette même séance, l'Assemblée fédérale a nommé M. Nello CELIO Vice-président du Conseil fédéral.

Chef du Département des Finances, M. Celio représente, depuis 1967, le Canton du Tessin au Conseil fédéral.

Les Suissesses jouissent désormais de droits politiques plus étendus que n'importe quelle autre femme au monde.

Le 7 février 1971 peut être qualifié de date historique pour la démo-cratie suisse. En effet, par 621.400 oui et 14 cantons et 3 demi-cantons favorables, contre 323.600 non et 5 cantons et 3 demi-cantons opposés, le souverain masculin, avec une participation aux urnes de 57 %, a réellement donné et non seulement concédé les droits politiques aux

réellement donné et non seulement concédé les droits politiques aux femmes suisses.

Ces droits, dans une démocratie directe comme la nôtre, placent la femme suisse à la pointe de la participation dans les affaires politiques, avec la possibilité d'élire, d'être élue et de prendre position sur des projets de lois ou des articles constitutionnels.

Les nouvelles citoyennes à part entière n'auront pas à attendre long-temps avant d'exercer leurs droits. Elles pourront, en effet, déjà prendre part au prochain scrutin fédéral du 6 juin 1971 et se prononcer sur l'article constitutionnel sur l'environnement, ainsi que sur les finances fédérales. fédérales.

LES SPORTS

LES SPORTS

Les mois de décembre et de janvier ont causé un net ralentissement dans la vie sportive suisse, ralentissement dû à la neige et au froid. Les seuls sports qui restent en activité en Suisse, sont les sports d'hiver et dans une moindre mesure les sports de salle.

L'équipe masculine suisse de ski a confirmé un net retour en fère place du ski mondial. Les skieurs suisses, et en particulier B. RUSSI, W. TRESCH, J. D. DAETWYLER et A. SPRECHER, ont nettement dominé toutes les courses de descente cette année, classant chaque fois en moyenne quatre à cinq hommes parmi les dix premiers. Par contre, les Suisses sont plus faibles dans les slaloms où seul E. BRUGGMANN parvient à tirer son épingle du jeu.

L'équipe féminine de ski est malheureusement d'une médiocrité ahurissante, mais on attend beaucoup d'une jeune fille de 14 ans, B. ZURBRIGGEN, qui, si elle confirme son talent, rejoindra sûrement dans quelques années l'élite du ski féminin.

En hockey sur glace l'équipe de la Chaux-de-Fonds est en passe de remporter le titre national, malgré la belle résistance de l'équipe de Genève-Servette.

de remporter le titre national, malgré la belle résistance de l'équipe de Genève-Servette.

Après de nombreuses années d'effacement, les sauteurs à ski suisses reviennent au premier plan, grâce à des hommes comme H. SCHMID, J. ZEHNDER et W. STEINER.

Notons également le magnifique titre mondial de bob à quatre décroché par l'équipe suisse composée de STADLER, FORSTER, E. SCHÄRER et P. SCHÄRER.
Les sports d'hiver ne sont heureusement pas finis et prenons rendezvous pour la semaine pré-olympique de Sapporo, où une importante délégation suisse a été envoyée.

M. A.

NOUVELLES DU SECRETARIAT DES SUISSES DE L'ETRANGER

ECHO. Chaque édition ce cette revue mensuelle, éditée par le S.S.E., contient des nouvelles de Suisse agrémentées de photos, une information sur les questions qui intéressent particulièrement les Suisses de l'étranger (AVS, assurance maladie, etc.) de même que les rapports de colonies suisses à l'étranger. L'ECHO est également l'organe de publication officiel du Fonds de Solidarité. Le prix annuel de l'abonnement est de F.S. 12,50, soit F.B. 145 (édition en trois langues: allemand, français, italien). Aussi longtemps que chaque Suisse de l'étranger ne recevra pas automatiquement une telle publication, l'informa-tion systématique de tous les Suisses de l'étranger restera un des problèmes les plus difficiles à résoudre

Afin de permettre à nos compatriotes de Belgique de se familiariser avec l'ECHO, le S.S.E. et le Courrier Suisse offrent l'envoi gratuit durant 3 mois de l'ECHO à tous ceux qui en feront la demande d'ici au 15 mars 1971. Prière d'adresser votre demande avec nom, prénom et adresse à l'Editeur du Courrier Suisse, 256, Bd. Gén. Wahis,

1030 Bruxelles.

Congrès des Suisses de l'Etranger 1971 : Il aura lieu à Brunnen du 27 au 29 août. Le thème de ces rencontres sera « Le Suisse de l'étranger entre deux pôles d'attraction ».

50e Congrès des Suisses de l'étranger, Kramgasse Berne. - Rendez-vous Suisse 1972.

En 1972 se tiendra dans la ville fédérale — plus cosmopolite et suisse que jamais — le congrès du jubilé dans le cadre d'un véritable festival des Suisses de l'étranger. Grâce au patronage des autorités fédérales et cantonales, ainsi que du président de la Ville de Berne, il est permis d'envisager avec confiance le déroulement de cette cérémonie.

Le programme de fête prévoit du 21 au 27 août les

points importants que voici:

Pendant toute la semaine, des artistes suisses de l'étranger de bonne renommée se produiront à Berne.

Plus de 100 vitrines et salles d'exposition à la Kramgasse offriront aux visiteurs un impressionnant apercu de l'esprit créateur suisse dans toutes les parties du monde, aussi bien dans le domaine culturel que technique.

Sous la devise « Qui sera roi du tir des Suisses de l'étranger?» de passionnants concours de tir auront lieu le 22 août (c'est l'occasion d'essayer le fusil

d'assaut).

Le même jour se réuniront tous les fervents du sport populaire qu'est le jeu de quilles et l'on se réjouit déjà d'acclamer le champion des Suisses de l'étranger.

Du 23 au 27 août, la parole est à notre Département militaire:

grande démonstration de tir avec participation de 'aviation;

imposant défilé militaire ou visite d'un centre de formation militaire avec exercices de combat;

grande exposition d'armes modernes de l'armée suisse.

Du 25 au 27 août, Journée des Suisses de l'étranger au Palais fédéral et au Kursaal.